



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida

Question écrite n° 44559

Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur le décret n° 99-362. Il lui rappelle que ce décret autorise la création d'un fichier nominatif des séropositifs au sein de l'Institut national de veille sanitaire. Il lui affirme que, selon différentes associations, il existe des possibilités de mettre en place un dispositif de surveillance épidémiologique du virus VIH conciliant efficacité et respect des libertés individuelles. Aussi, il lui demande si elle compte modifier ce décret.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sainte-Marie](#)

Circonscription : Gironde (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44559

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2310